SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2016 31 août 2011

SOMMAIRE

Delff Luxembourg 1 S.à r.l. 96726
Dofin S.A. 96755
Dole Luxembourg II S.à r.l. 96722
Dole Luxembourg S.à r.l. 96722
Drifwood International 96722
Du Poète A.G. 96723
FarVision S.à r.l. 96726
First Business International S.à r.l. 96723
First Business International S.à r.l. 96724
First Business International S.à r.l. 96724
First Business International S.à r.l. 96724
First International Broker SA 96724
Flavia Investholding S.à r.l. 96725
Food and Feed Holding S.A. 96725
Fourment Management S.A. 96725
Foxinvest S.A. 96722
Frabel Holding S.A. - SPF 96752
Fromagerie de Luxembourg 96722
Fruit Invest S.A. 96752
FSPP3 S. à r. l. 96753
Gain Capital Participations II S.A., SICAR 96754
Gaming Invest S.à r.l. 96723
Gamma III S.C.A., Sicar 96753
Garbagna Invest 96754
Gecos Finance S.A. 96723
Gedrosia Holding S.A. 96754
General Oriental (Services) Limited 96753
Gerbera S.A. 96755
Gerbera S.A. 96723
Gistral SA 96754
Goldenhill Five S.A. 96759
Goldenhill Five S.A. 96759
Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l. 96753
GreenStars BNP Paribas 96754
Growth Capital Invest S.A. 96760
Guardian Automotive-E S.A. 96763
Hadhan Holding S.A., SPF 96762
Hakogel S.A. 96763
Hakogel S.A. 96762
Halette S.A. 96767
Hameur S.C.A 96725
Hansteen Bad Schönborn S.à r.l. 96760
Hansteen Billbrook S.à r.l. 96760
Hansteen Borsigstrasse S.à r.l. 96760
Hansteen Braunschweig S.à r.l. 96761
Hansteen Bremen S.à r.l. 96761
Hansteen Cologne S.à r.l. 96761
Hastings Luxembourg Water S.à.r.l. 96762
Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A. 96725
Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A. 96767
Heerema Group Services S.A. 96767
Heerema Transport Finance (Luxembourg) II S.A. 96767
Hollen S.à r.l. 96762
Itrosa S.A. 96768
Multiflex S.A. 96768
Nouricia S.A. 96768

Dole Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.099.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094415/11.

(110107390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Dole Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.095.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOLE LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094416/11.

(110107430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Drifwood International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.341.

—

Les comptes annuels au 7 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094417/11.

(110107466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Foxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.161.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094493/10.

(110107544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Fromagerie de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 18.225.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094496/10.

(110107252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Du Poète A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 134.257.

—

Je soussigné, Jean-Charles Busschaert, agissant en tant qu'administrateur de la société DU POETE AG enregistré au RCS sous le numéro B 134257, sise au 2A/46 route d'Eserborn à L-9706 Clervaux annonce à Messieurs les actionnaires ma démission de la société en tant qu'administrateur et ce avec effet immédiat

Clervaux, le 27 Juin 2011. Jean-Charles Busschaert.

Référence de publication: 2011094419/11.

(110107042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

First Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.928.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2011094483/12.

(110107475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094499/10.

(110106868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gerbera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.681.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094513/10.

(110107313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gecos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place de Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 140.617.

—

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094510/10.

(110107190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.928.

—

Le rectificatif du bilan au 31 décembre 2008 qui a été déposé en date du 28 mai 2010 avec la référence L100073826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011094484/13.

(110107476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

First Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.928.

—

Le rectificatif du bilan au 31 décembre 2007 qui a été déposé en date du 28 mai 2010 avec la référence L100073827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011094485/13.

(110107477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

First Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.928.

—

Le rectificatif du bilan au 31 décembre 2006 qui a été déposé en date du 17 juillet 2007 avec la référence L070092517.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011094486/13.

(110107478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

F.I.B. S.A., First International Broker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.157.

—

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011094487/14.

(110106519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Flavia Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.659.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094488/9.

(110106718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Food and Feed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.402.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094490/11.

(110107341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Fourment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 115.890.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011094491/13.

(110106904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 57.360.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011094533/11.

(110107034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.465.

—

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094535/9.

(110106895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FarVision S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Delff Luxembourg 1 S.à r.l.).

Capital social: EUR 351.000,00.
Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 145.535.

—

In the year two thousand and eleven, on the twenty fifth day of the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Delff Luxembourg 1 S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.535, incorporated by a notarial deed on 25 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 821, on 16 April 2009 (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles") of the Company have not been amended since that date.

The Meeting was opened by Mr. Antonio INTINI, private employee, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mrs. Valérie WOZNIAK, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mr. Nicolas DUMONT, private employee, with professional address in Luxembourg. The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

I) The agenda of the Meeting was as follows:

1. To change the corporate name of the Company from Delff Luxembourg 1 S.à r.l. into FarVision S.à r.l..

2. To suppress the nominal value of the existing two thousand (2,000) shares of the Company and split of such shares into two millions (2,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares");

3. To create shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), in addition to the Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, which shall have the following rights and obligations:

"Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Except if otherwise provided in these Articles or by a written agreement among the shareholders, the redemption price of the Shares is determined as agreed between the Company and the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

(i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding;

(ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding;
The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution."

"The holders of Class A, B and C Shares shall be entitled to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the Shares. After the payment of such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, after the pro rata payment of the preferred dividend to the holders of Class A shares as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of Class A Shares held by them.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class B Shares and Class A Shares outstanding in the Company, the holders of Ordinary Shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of Ordinary Shares held by them."

4. To increase the Company's share capital by an amount of three hundred thirty-one thousand Euros (EUR 331,000.-) so as to bring it from its current amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-), represented by two millions (2,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of three hundred fifty-one thousand Euros (EUR 351,000.-) by the issuance and creation of eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) Class A Shares, eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) Class B Shares

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

and eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-two (11,033,332) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each;

5. To accept and record the subscription and payment of the new Class A Shares, new Class B Shares, new Class C Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

6. To amend the article of the Articles regarding the share capital, which shall forthwith read as follows:

"The share capital of the Company is set at three hundred fifty-one thousand Euros (EUR 351,000.-) divided into two millions (2,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) shares of class A (the "Class A Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) shares of class B (the "Class B Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-two (11,033,332) shares of class C (the "Class C Shares") and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C shares (the "Shares"), with a par value of one Euro cent (EUR 0,01) each."

7. To amend the financial year of the Company, which will run from 1st February to 31 January and to amend the article of the Articles regarding the financial year, which shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the first day of the month of February and ends on the last day of the month of January every year."

8. To fully restate the Articles in order to, among others, reflect the above items of the agenda;

9. To acknowledge the resignation of Mr Arnaud Million as manager of the Company with immediate effect and to grant him discharge (quitus) for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation.

10. To confirm the existing mandates of VALON SA, KOFFOUR SA, and LANNAGE SA, and to classify the mandate of said managers as A Managers and to appoint (i) Mr Nicolas Macquin, born in 25 April 1976, Paris, residing at 9, rue de l'Observatoire, F-75006 Paris, FRANCE, as class A manager of the Company and (ii) Mr. Robertus Nicolaas de Jong, born on 2 April 1973, with professional address at Nauerna 39, 1566 PD ASSENDELF, The Netherlands, as class B manager of the Company, for an undetermined period.

11. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed ne varietur by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shareholders, representing the total capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Shareholders unanimously waive all convening formalities and declare to have been duly informed about the agenda before this Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

IV) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from Delff Luxembourg 1 S.à r.l. into FarVision S.à r.l.

Second resolution

The Meeting resolves to suppress the nominal value of the existing two thousand (2,000) shares of the Company and split of such shares into two millions (2,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to create Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, in addition to Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, which shall have the following rights and obligations:

"Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Except if otherwise provided in these Articles or by a written agreement among the shareholders, the redemption price of the Shares is determined as agreed between the Company and the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

(i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding;

(ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding;
The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"The holders of Class A, B and C Shares shall be entitled to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the Shares. After the payment of such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, after the pro rata payment of the preferred dividend to the holders of Class A shares as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of Class A Shares held by them.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class B Shares and Class A Shares outstanding in the Company, the holders of Ordinary Shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of Ordinary Shares held by them."

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of three hundred thirty-one thousand Euros (EUR 331,000.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) to an amount of three hundred and fifty-one thousand Euros (EUR 351,000.-) by way of the issuance and creation of eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) Class A Shares, eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) Class B Shares, and eleven million thirty-three thousand three hundred thirty-two (11,033,332) Class C Shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the foregoing resolution and their payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon now appeared:

- APEF 5 – IZAR CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission), duly represented by Alpha General Partner 5 L.P., in its capacity of general partner, itself duly represented by APEF Management Company 5 Ltd, in its capacity of general partner, hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes to one million seven hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty (1,738,850) Class A Shares, one million seven hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty (1,738,850) Class B Shares, one million seven hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty-one (1,738,851) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays up such new shares and a share premium of five million one hundred sixty-four thousand three hundred eighty-five Euros and forty-nine cents (EUR 5,164,385.49) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million two hundred and sixteen thousand five hundred and fifty-one Euros (EUR 5,216,551.-);

- APEF 5 – JABBAH CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission), duly represented by Alpha General Partner 5 L.P., in its capacity of general partner, itself duly represented by APEF Management Company 5 Ltd, in its capacity of general partner, hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes to one million one hundred and one thousand two hundred seventy (1,101,270) Class A Shares, one million one hundred and one thousand two hundred seventy (1,101,270) Class B Shares, one million one hundred and one thousand two hundred seventy (1,101,270) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays up such new shares and a share premium of three million two hundred seventy thousand seven hundred seventy-one Euros and ninety cents (EUR 3,270,771.90) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three million three hundred and three thousand eight hundred and ten Euros (EUR 3,303,810.-);

- APEF 5 – KUMA CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission), duly represented by Alpha General Partner 5 L.P., in its capacity of General Partner, itself duly represented by APEF Management Company 5 Ltd, in its capacity of General Partner, hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes to one million fourteen thousand three hundred twenty-eight (1,014,328) Class A Shares, one million fourteen thousand three hundred twenty-eight (1,014,328) Class B Shares, one million fourteen thousand three hundred twenty-nine (1,014,329) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays up such new shares and a share

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

premium of three million twelve thousand five hundred fifty-five Euros and fifteen cents (EUR 3,012,555.15) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three million forty-two thousand nine hundred eighty-five Euros (EUR 3,042,985.-);

- APEF 5 – PIXYS US L.P., a limited partnership duly established under the laws of Delaware, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware), duly represented by Alpha General Partner 5 L.P., in its capacity of general partner, itself duly represented by APEF Management Company 5 Ltd, in its capacity of general partner, hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes to one million seven hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-nine (1,758,169) Class A Shares, one million seven hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-nine (1,758,169) Class B Shares, one million seven hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-nine (1,758,169) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays up such new shares and a share premium of five million two hundred twenty-one thousand seven hundred sixty-one Euros and ninety-three cents (EUR 5,221,761.93) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million two hundred and seventy-four thousand five hundred and seven Euros (EUR 5,274,507.-);

- APEF 5 – SYMA US L.P., a limited partnership duly established under the laws of Delaware, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware), duly represented by Alpha General Partner 5 L.P., in its capacity of general partner, itself duly represented by APEF Management Company 5 Ltd, in its capacity of general partner, hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes to one million three hundred forty-two thousand seven hundred and eighty (1,342,780) Class A Shares, one million three hundred forty-two thousand seven hundred and eighty (1,342,780) Class B Shares, one million three hundred forty-two thousand seven hundred seventy-nine (1,342,779) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays up such new shares and a share premium of three million nine hundred eighty-eight thousand fifty-five Euros and sixty-one cents (EUR 3,988,055.61) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four million twenty-eight thousand three hundred and thirty-nine Euros (EUR 4,028,339.-);

- APEF 5 – PULSAR CI L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission), duly represented by APEF Management Company 5 Ltd, in its capacity of general partner, hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes to three hundred and seven thousand seven hundred and eighteen (307,718) Class A Shares, three hundred and seven thousand seven hundred and eighteen (307,718) Class B Shares, three hundred and seven thousand seven hundred and seventeen (307,717) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays up such new shares and a share premium of nine hundred twenty-three thousand one hundred fifty-three Euros (EUR 923,153.-) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of nine hundred and twenty-three thousand one hundred and fifty-three Euros (EUR 923,153.-);

- ZEBRA BIS S.C., an investment company (société civile) organized under the laws of France, having its registered office at 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the Register of Commerce of Versailles under no. 503.206.377 RCS Versailles, hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes fifty-one thousand six hundred forty-five (51,645) Class A Shares, fifty-one thousand six hundred forty-five (51,645) Class B Shares, fifty-one thousand six hundred forty-five (51,645) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays up such new shares and a share premium of one hundred fifty-three thousand three hundred eighty-five Euros and sixty-five cents (EUR 153,385.65) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred and fifty-four thousand nine hundred and thirty-five Euros (EUR 154,935.-);

- UBS Fiduciaria S.p.A., a joint stock company (societa' per azioni con socio unico) duly established under the laws of Italy, with registered offices at Via del Vecchio Politecnico 3 cap 20121, Milan, Italy, registered under number 00919520288 (codice fiscale) with the register of companies of Milan, hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 May 2011, hereby declares that it subscribes to forty thousand nine hundred and seven (40,907) Class A Shares, forty thousand nine hundred and seven (40,907) Class B Shares, forty thousand nine hundred and six (40,906) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, any and fully pays up such new shares and a share premium of one hundred twenty-one thousand four hundred ninety-two Euros and eighty cents (EUR 121,492.80) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty-two thousand seven hundred and twenty Euros (EUR 122,720.-);

- AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., a limited partnership duly established under the laws of the Netherlands with registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam chamber of commerce under number 34377131, duly represented by AlpInvest Partners 2009 B.V., acting in its capacity of general partner, itself represented by its managing director, AlpInvest Partners N.V., hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes to two million seven hundred and three thousand one hundred sixty-seven (2,703,167) Class A Shares, two million seven hundred and three thousand one hundred sixty-seven (2,703,167) Class B Shares, two millions seven hundred and three thousand one hundred sixty-six (2,703,166) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

0.01) each, and fully pays up such new shares and a share premium of eight million twenty-eight thousand four hundred and five Euros (EUR 8,028,405.-) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eight million one hundred and nine thousand five hundred Euros (EUR 8,109,500.-); and

- AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., a limited partnership duly established under the laws of the Netherlands with registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam chamber of commerce under number 50600249, duly represented by AlpInvest Partners 2009 B.V., acting in its capacity of general partner, itself represented by its managing director, AlpInvest Partners N.V., hereby represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2011, hereby declares that it subscribes to nine hundred seventy-four thousand five hundred (974,500) Class A Shares, nine hundred seventy-four thousand five hundred (974,500) Class B Shares, nine hundred seventy-four thousand five hundred (974,500) Class C Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays up such new shares and a share premium of two million eight hundred ninety-four thousand two hundred sixty-five Euros (EUR 2,894,265.-) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two million nine hundred and twenty-three thousand five hundred Euros (EUR 2,923,500.-).

The Meeting resolves to allocate three hundred and thirty-one thousand Euros (EUR 331,000.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of thirty-two million seven hundred sixty-nine thousand Euros (EUR 32,769,000.-) to a share premium account of the Company.

The aggregate payment amount of thirty-three million one hundred thousand Euros (EUR 33,100,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

The Meeting acknowledges that, further to the above mentioned resolutions, the shares of the Company are held as follows:

- APEF 5 – IZAR CI L.P., prenamed, holds three hundred fifteen thousand (315,000) Ordinary Shares, one million seven hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty (1,738,850) Class A Shares, one million seven hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty (1,738,850) Class B Shares, one million seven hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty-one (1,738,851) Class C Shares;

- APEF 5 – JABBAH CI L.P., prenamed, holds two hundred thousand (200,000) Ordinary Shares, one million one hundred and one thousand two hundred seventy (1,101,270) Class A Shares, one million one hundred and one thousand two hundred seventy (1,101,270) Class B Shares, one million one hundred and one thousand two hundred seventy (1,101,270) Class C Shares;

- APEF 5 – KUMA CI L.P., prenamed, holds one hundred eighty-four thousand (184,000) Ordinary Shares, one million fourteen thousand three hundred twenty-eight (1,014,328) Class A Shares, one million fourteen thousand three hundred twenty-eight (1,014,328) Class B Shares, one million fourteen thousand three hundred twenty-nine (1,014,329) Class C Shares;

- APEF 5 – PIXYS US L.P., prenamed, holds three hundred nineteen thousand (319,000) Ordinary Shares, one million seven hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-nine (1,758,169) Class A Shares, one million seven hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-nine (1,758,169) Class B Shares, one million seven hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-nine (1,758,169) Class C Shares;

- APEF 5 – SYMA US L.P., prenamed, holds two hundred forty-three thousand (243,000) Ordinary Shares, one million three hundred forty-two thousand seven hundred and eighty (1,342,780) Class A Shares, one million three hundred forty-two thousand seven hundred and eighty (1,342,780) Class B Shares, one million three hundred forty-two thousand seven hundred seventy-nine (1,342,779) Class C Shares;

- APEF 5 – PULSAR CI L.P., prenamed, holds fifty-six thousand (56,000) Ordinary Shares, three hundred and seven thousand seven hundred and eighteen (307,718) Class A Shares, three hundred and seven thousand seven hundred and eighteen (307,718) Class B Shares, three hundred and seven thousand seven hundred and seventeen (307,717) Class C Shares;

- ZEBRA BIS S.C., prenamed, holds nine thousand (9,000) Ordinary Shares, fifty-one thousand six hundred forty-five (51,645) Class A Shares, fifty-one thousand six hundred forty-five (51,645) Class B Shares, fifty-one thousand six hundred forty-five (51,645) Class C Shares;

- UBS Fiduciaria S.p.A., prenamed, holds seven thousand (7,000) Ordinary Shares, forty thousand nine hundred and seven (40,907) Class A Shares, forty thousand nine hundred and seven (40,907) Class B Shares, forty thousand nine hundred and six (40,906) Class C Shares;

- AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., prenamed, holds four hundred and ninety thousand (490,000) Ordinary Shares, two millions seven hundred and three thousand one hundred sixty-seven (2,703,167) Class A Shares, two millions seven hundred and three thousand one hundred sixty-seven (2,703,167) Class B Shares, two millions seven hundred and three thousand one hundred sixty-six (2,703,166) Class C Shares; and

- AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., prenamed, holds one hundred seventy-seven thousand (177,000) Ordinary Shares, nine hundred seventy-four thousand and five hundred (974,500) Class A Shares, nine hundred seventy-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

four thousand and five hundred (974,500) Class B Shares, nine hundred seventy-four thousand and five hundred (974,500) Class C Shares.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting resolves to amend the article of the Articles regarding the share capital, which shall forthwith read as follows:

"The share capital of the Company is set at three hundred fifty-one thousand Euros (EUR 351,000.-) divided into two millions (2,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) shares of class A (the "Class A Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) shares of class B (the "Class B Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-two (11,033,332) shares of class C (the "Class C Shares") and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C shares (the "Shares"), with a par value of one Euro cent (EUR 0,01) each."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the financial year of the Company, which will run from 1 February to 31 January of each year and to amend the article in the Articles regarding the financial year, which shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the first day of the month of February and ends on the last day of the month of January every year."

The Meeting acknowledges, for the avoidance of doubts, that the current business year of the Company has started on 1 st January 2011 and shall end on 31 st January 2012.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company with changing the purpose and the representation of the Company, which shall now be read as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There exists among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "FarVision S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind as the Company deems necessary, only to the extent advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at three hundred fifty-one thousand Euros (EUR 351,000.-) divided into two millions (2,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) shares of class A (the "Class A Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-four (11,033,334) shares of class B (the "Class B Shares"), eleven millions thirty-three thousand three hundred thirty-two (11,033,332) shares of class C (the "Class C Shares") and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C shares (the "Shares"), with a par value of one Euro cent (EUR 0,01) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. General

All the Shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his Shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Coowners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

6.2. General restrictions of Transfer

For the purpose of the Articles including but not limited to this article 6:

"Afilliate" in relation to a person means any other person that is, directly or indirectly, Controlling, Controlled by or under common Control with that person.

"AlpInvest Entities" means AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, the Netherlands ("AlpInvest 2009"), AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, the Netherlands, each acting severally.

"Apef 5" means APEF Management Company 5 Ltd acting in its capacity of General Partner of

- Alpha General Partner 5 L.P., in its capacity of General Partner of the following companies:

* APEF 5 – IZAR CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission),

* APEF 5 – JABBAH CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission),

* APEF 5 – KUMA CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission),

* APEF 5 – PIXYS US L.P., a limited partnership duly established under the laws of Delaware, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware),

* APEF 5 – SYMA US L.P., a limited partnership duly established under the laws of Delaware, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware), and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- APEF 5 – PULSAR CI L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission)-

"Business Day" shall mean a day which is not a Saturday or a Sunday, and on which commercial banks are open for corporate business in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

"Control" means control ("influence dominante") as defined in Article 2 of the law of 25 August 2006. The same applies to any derivative forms and expressions of this term (including if it is used as a verb).

"Transfer" (and all derivative forms and expressions, including verbs) shall mean any transaction aiming at or resulting in a transfer of Securities of the Company, for valuable consideration or for free, voluntarily, by public auction, by reason of death or pursuant to a court decision or arbitration award, including but not limited to contributions or transfers of a universality or business, merger, de-merger, the granting of a pledge, the granting of options to purchase or to sell Securities or the conclusion of a swap or other agreement, that completely or partially transfers the economical benefits or the ownership of Securities.

"UBS" means UBS Fiduciaria S.p.a., a joint stock company (società per azioni con social unico) duly established under the laws of Italy, with registered offices at Via del Vecchio Politecnico 3 cap 20121, Milan, Italy, registered under number 00919520288 (codice fiscale) with the register of companies of Milan.

"Zebra" means Zebra Bis S.C., an investment company (société civile) organized under the laws of France, having its registered office at 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the Register of Commerce of Versailles under no. 503.206.377 RCS Versailles.

Notwithstanding the other provisions of this article 6, a Transfer of Shares, warrants, (convertible) bonds or other securities giving the right to subscribe for or to obtain Shares by way of conversion or otherwise (the "Securities") is not allowed and shall not be enforceable vis-à-vis the shareholders and the Company unless (i) the acquirer has become a party to any agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company through the execution of a deed of adherence and (ii) it is in compliance with all the transfer conditions set out in this article 6.

Any transfer of Securities is subject to the approval of the general meeting of the shareholders of the Company representing at least 75% of the share capital of the Company.

The transfer of Securities shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

In case a shareholder (or several Shareholders) exercise(s) its (their) rights under article 6.5., 6.6. or 6.7:

(i) the Transfer of its (their) Securities to a third party (the "Candidate-Purchaser") shall be effected at the same time and at the same terms and conditions as those offered by the Candidate-Purchaser to the shareholder willing to transfer its Securities.

(ii) all transferring shareholders shall assume the same liabilities (including relating to misrepresentations and breach of warranties), provided that their liability shall be in proportion to the part of the purchase price allocated to each of them and there shall be no joint and several liability among transferring shareholders.

6.3. Permitted Transfers

Without prejudice to article 6.2., the following Transfers are permitted and not subject to any of the other restrictions set forth in this article 6:

(i) A Transfer between any shareholders of the Company;

(ii) A Transfer by any shareholder of the Company to an Affiliate of such shareholder and, subsequently any Transfer by any such Affiliate to the transferring shareholder or any other Affiliate of such shareholder, provided the transferring entity irrevocably undertakes to immediately repurchase such Securities and the transferee irrevocably undertakes to Transfer these Securities to the transferring entity if, at any time, the transferee is no longer an Affiliate of the initial transferring shareholder.

6.4. Lock-up

The AlpInvest Entities undertake not to Transfer any of their Securities prior to 25 May 2016, except for Transfers in accordance with articles 6.3. (Permitted Transfer), 6.6. (Tag Along) (only to the extent that the Transferor is Apef 5) or 6.7 (Drag Along).

6.5. Right of first refusal

Without prejudice of article 6.4. above, if as a result of a bona fide offer made by a Candidate-Purchaser to any of the shareholders other than Apef 5 (the "Transferor"), the Transferor wishes to Transfer all or part of its Securities to the Candidate-Purchaser, it shall notify, at least thirty (30) Business Days prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, the other shareholders (the "Other Shareholders") and the Board of Managers of all the relevant terms and conditions of the third party's offer (the "Transfer Notice") including:

- the name and address or, in the case of a legal entity, the corporate name and registered office of the Candidate-Purchaser;

- the number and type (Class), if any, of Securities it wishes to Transfer (the "Offered Securities");

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- the bona fide price the Candidate-Purchaser is willing to pay for the Offered Securities; -the other terms and conditions under which the Offered Securities would be Transferred; and

- the unconditional commitment of the Candidate-Purchaser to be bound by any agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the company and his acknowledgment of the right of first refusal and the tag along right in favour of Apef 5 set out in this article 6.5. and of the tag-along right set out in article 6.6. and therefore its unconditional commitment to purchase any Securities that the Other Shareholders may sell by means of their tag along right set forth in these articles.

Apef 5 shall have (i) a right of first refusal to purchase all, but not less than all, of the Offered Securities or (ii) a right to sell an equivalent proportion of its Securities to the Candidate-Purchaser ("Apef 5 Tag Along Right").

Apef 5 shall have the right to exercise its right of first refusal or its Apef 5 Tag Along Right by providing notice thereof to the Board of Managers and to the Transferor within thirty (30) Business Days following receipt of the Transfer Notice (the "Apef 5 Notice"). The Board of Managers shall inform the Other Shareholders other than Apef 5 if Apef 5's right of first refusal or Apef 5 Tag Along Right has been timely exercised (the "Other Shareholders Notice").

In the event that:

(i) Apef 5 exercises its right of first refusal in accordance with this article 6.5., the Other Shareholders – other than Apef 5 - shall not be entitled to exercise their respective tag along rights set forth in the following article 6.6.;

(ii) Apef 5 doesn't exercise its right of first refusal within ten (10) Business Days following receipt of the Transfer Notice, the Other Shareholders – other than Apef 5- shall be entitled to exercise their tag along right in accordance with the following article 6.6. pro rata with Apef 5 to the extent that Apef 5 Tag Along Right has been timely exercised.

If Apef 5 has not sent its Apef 5 Notice within the thirty (30) Business Day period specified in Article 4.4.3 it shall be deemed to have elected not to exercise its right of first refusal nor its Apef 5 Tag Along Right and the Transferor - without prejudice of the Other Shareholders' tag along right set out in the following article 6.6. - shall have the right to Transfer all the Offered Securities to the Candidate Purchaser within twenty (20) Business Days after the expiration of such twenty (20) Business Day period in accordance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice.

6.6. Tag Along

Defined terms used in this article 6.6. shall have the same meaning, mutatis mutandis, as the defined terms used in article 6.5.

Without prejudice of Apef 5's right of first refusal set out in article 6.5., if as a result of an offer made by a Candidate-Purchaser to any of the Shareholders, such Transferor (for the purpose of this article 6.6., "Transferor" includes also Apef 5) would Transfer all or part of its Securities to such Candidate-Purchaser, the Other Shareholders shall also have the right to sell an equivalent proportion of their Securities, to the Candidate-Purchaser(s) under the same terms and conditions and at the same time.

The Transferor shall notify to the Other Shareholders and the Board of Managers all information referred to in article 6.5. first paragraph in accordance with article 6.5.

Without prejudice of what provided under article 6.5. in respect of Apef 5 Tag Along Right, the Other Shareholders shall be entitled to exercise their tag along right by providing notice thereof to the Board of Managers and to the Transferor within twenty (20) Business Days following the receipt of (a) the Other Shareholders Notice as per 6.5. paragraph 3 (ii) or (b) the Transfer Notice in case the Transferor is Apef 5. The Other Shareholders which have not sent their notice within this twenty (20) Business Days period shall be deemed to have elected not to exercise their tag along right.

6.7. Drag Along Right

Defined terms used in this article 6.7. shall have the same meaning, mutatis mutandis, as the defined terms used in article 6.5.

In the event that:

(i) a Candidate-Purchaser offers to acquire Securities, representing 80% or more of the then outstanding share capital of the Company as well as 80% or more of the voting rights; and

(ii) Apef 5 wishes to accept such offer

Apef 5 may cause Zebra and/or the AlpInvest Entities and/or UBS to also Transfer all their Securities to the Candidate-Purchaser for the same consideration and on the same terms and conditions as offered to Apef 5.

In the event that:

(i) a Candidate-Purchaser offers to acquire Securities, representing less than 80% of the then outstanding share capital of the Company as well as less than 80% of the voting rights; and

(ii) Apef 5 wishes to accept such offer

Apef 5 may cause Zebra and/or the AlpInvest Entities and/or UBS to also Transfer a proportional part of their Securities to the Candidate-Purchaser for the same consideration and on the same terms and conditions as offered to Apef 5.

The notification of the offer by Apef 5 to Zebra, the AlpInvest Entities and UBS shall be made in accordance with the provision of article 6.5. and shall specify Apef 5's intention to exercise its drag along right under Article 6.7 paragraph 1 or Article 6.7 paragraph 2

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

This drag along right shall not apply in the event of an initial public offering with a view to permitting the public distribution of newly issued or existing shares of the Company and obtaining the listing of the shares of the Company on a regulated or organized market.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

In case of increase of share capital and except when additional equity shall be provided by Apef 5 and/or the AlpInvest Entities in respect of a breach of covenant and/or event of default under any loan agreement that may be entered into from time to time by any member of the group of companies of the Company, the new shares to be subscribed for by contribution in cash and in kind will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised.

Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Except if otherwise provided in these Articles or by a written agreement among the shareholders, the redemption price of the Shares is determined as agreed between the Company and the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

(i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding;

(ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding;

The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by at least five managers but not more than six managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)") which will constitute a board of managers (the "Board of Managers") composed at all times as follows:

- four or, in case of a Boards of Managers of six members, five members shall be elected among the candidates proposed by Apef 5 (the "Class A Managers");

- one member shall be elected among the candidates proposed by the AlpInvest Entities (the "Class B Managers").

The Board of Managers shall at all time be composed of a majority of Managers resident in Luxembourg which shall be elected among the candidates proposed by Apef 5.

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among the Class A Managers. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Managers shall determine.

The Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Class A Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of June of each year, at 11.00 am.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of Shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number (including the AlpInvest Entities) and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of February and ends on the last day of the month of January every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The holders of Class A, B and C Shares shall be entitled to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the Shares. After the payment of such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, after the pro rata payment of the preferred dividend to the holders of Class A shares as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of Class A Shares held by them.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class B Shares and Class A Shares outstanding in the Company, the holders of Ordinary Shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of Ordinary Shares held by them.

Art. 25. Interim Dividends. The Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Ninth resolution

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr. Arnaud Million as manager of the Company with effect as of the date hereof and to grant discharge (quitus) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation.

Tenth resolution

The Meeting resolves to confirm the existing mandates of VALON SA, KOFFOUR SA, and LANNAGE SA, and to classify the mandate of said managers as A Managers and to appoint (i) Mr. Nicolas Macquin, born in 25 April 1976, Paris, residing at 9, rue de l'Observatoire, F-75006 Paris, FRANCE, as class A manager of the Company and (ii) Mr. Robertus Nicolaas de Jong, born on 2 April 1973, with professional address at Nauerna 39, 1566 PD ASSENDELF, The Netherlands, as class B manager of the Company.

The Meeting further resolves that all the managers are appointed for an undetermined period.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euro.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de «Delff Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.535, constituée par acte notarié en date du 25 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 816 du 16 avril 2009 (la "Société"). Les statuts (les "Statuts") de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Antonio INTINI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Madame Valérie WOZNIAK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élit aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée, Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvée par l'Assemblée.

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter comme suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Modifier la dénomination sociale de la Société de Delff Luxembourg 1 S.à r.l. en FarVision S.à r.l.

2. Supprimer la valeur nominale des deux mille (2.000) parts sociales existantes de la Société et les diviser en deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires").

3. Créer des parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), des parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), des parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), en plus des Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, assorties des droits et obligations suivantes:

"Sous réserve de l'application permanente du droit applicable, le capital social de la Société peut, de temps à autre, être réduit par le remboursement et l'annulation d'une Classe entière de parts sociales par le remboursement et l'annulation de toutes les parts sociales existant dans cette Classe; étant entendu que l'ordre de remboursement énoncé ci-dessous soit respecté. Excepté en cas de dispositions contraires prévues dans les Statuts ou de contrat écrit conclu entre associés, le prix de remboursement des Parts Sociales est déterminé suivant les négociations entre la Société et l'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale.

Les rachats mentionnés ci-dessus devront être effectués dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune Part Sociale de Classe A ne pourra être rachetée, si la Société a, au moment venu du rachat, des Parts Sociales de Classe B existantes.

(ii) aucune Part Sociale de Classe B ne pourra être rachetée, si la Société a, au moment venu du rachat, des Parts Sociales de Classe C existantes.

Les dispositions ci-dessus ne portent pas préjudice à tout autre forme de réduction de capital, ou tout autre forme de distribution."

"Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, B et C doivent avoir le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de la valeur nominale des parts sociales. Suite au paiement de ces dividendes préférentiels, le revenu restant disponible pour distribution dans la Société, le cas échéant, devra être versé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C.

Au cas où il ne devrait plus exister de Parts Sociales de Classe C dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B recevront l'ensemble des bénéfices nets restant distribués, le cas échéant, après le paiement, au pro rata, des dividendes préférentiels aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A suivant la décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe B détenues par ceux-ci.

Au cas où il n'existerait plus de Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe B dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A recevront l'ensemble des bénéfices nets restant, le cas échéant, suivant la décision de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe A détenues par ceux-ci.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Au cas où il n'existerait plus de Parts Sociales de Classe C, de Parts Sociales de Classe B et de Parts Sociales de Classe A dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires recevront l'ensemble des bénéfices nets restant, le cas échéant, suivant la décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par ceux-ci."

4. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent trente et un mille Euros (EUR 331.000.-), pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trois cent cinquante et un mille Euros (EUR 351.000.-), représenté par l'émission et la création de onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) Parts Sociales de Classe A, onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) Parts Sociales de Classe B et onze millions trente-trois mille trois cent trente-deux (11.033.332) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5. Accepter et enregistrer la souscription et la libération de ces nouvelles Parts Sociales de classe A, Parts Sociale de Classe B et Parts Sociales de Classe C par un apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve des primes d'émission de la Société.

6. Modifier l'article des Statuts concernant le capital social, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à trois cent cinquante et un mille Euros (EUR 351.000.-) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), qui forment avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C, l'ensemble des parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune."

7. Modifier l'exercice social de la Société, qui se déroulera du 1 er Février au 31 janvier, et modifier l'article des Statuts concernant l'exercice social, qui aura désormais la teneur suivante:

"L'exercice social de la Société commence le 1 er jour du mois de Février et se termine le dernier jour du mois de Janvier de chaque année."

8. Refondre entièrement les statuts afin, entre autre, de refléter les points de l'ordre du jour, ci-dessus.

9. Prendre acte et accepter la démission de M. Arnaud Million en tant que gérant de la Société, ayant un effet immédiat et lui apportant une décharge (quitus) pour l'exécution de ses devoirs à partir de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

10. Confirmer les mandats existants de VALON SA, KOFFOUR SA, et LANNAGE SA, et considérer le mandat du dit gérant en tant que gérant de classe A, et nommer (i) M. Nicolas Macquin, né le 25 Avril 1976, Paris, résidant à 9, rue de l'Observatoire, F-75006 Paris, France, en tant que gérant de classe A de la Société et (ii) Robertus Nicolaas de Jong, né le 2 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au Nauerna 39, 1566 PD ASSENDELF, Pays-Bas, en tant que gérant de classe B de la Société, pour une période indéterminée.

11. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Il apparaît au sein de la liste de présence que les associés, représentant le capital total de la Société, sont présents ou représentés à l'Assemblée. A l'unanimité, les Associés renoncent à toute formalités de convocation et reconnaissent avoir été dûment informés, avant cette Assemblée, de l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut validement délibérer sur chaque résolution de l'ordre du jour.

IV) Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté, chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Delff Luxembourg 1 S.à r.l." en "FarVision S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des deux mille (2000) parts sociales existantes de la Société, et de diviser ces parts sociales en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C en plus des Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centième d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui seront assorties des droits et des obligations suivantes:

"Sous réserve de l'application permanente du droit applicable, le capital social de la Société peut, de temps à autre, être réduit par le remboursement et l'annulation d'une classe entière de parts sociales, par le remboursement et l'annulation de toutes les parts sociales existant dans cette classe; étant entendu que l'ordre de remboursement énoncé ci-dessous soit respecté. Excepté en cas de dispositions contraires prévues dans les Statuts ou de contrat écrit conclu entre associés, le prix de remboursement des Parts Sociales est déterminé suivant les négociations entre la Société et l'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale. Les rachats mentionnés ci-dessus devront être effectués dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune Part Sociale de Classe A ne pourra être rachetée, si la Société a, au moment venu du rachat, des Parts Sociales de Classe B existantes.

(ii) aucune Part Sociale de Classe B ne pourra être rachetée, si la Société a, au moment venu du rachat, des Parts Sociales de Classe C existantes.

Les dispositions ci-dessus ne portent pas préjudice à tout autre forme de réduction de capital, ou tout autre forme de distribution."

"Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, B et C doivent avoir le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de la valeur nominale des parts sociales. Suite au paiement de ces dividendes préférentiels, le revenu restant disponible pour distribution dans la Société, le cas échéant, devra être versé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C.

Au cas où il ne devrait plus exister de Parts Sociales de Classe C dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B recevront l'ensemble des bénéfices nets restant distribués, le cas échéant, après le paiement, au pro rata, des dividendes préférentiels aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A suivant la décision de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe B détenues par ceux-ci.

Au cas où il n'existerait plus de Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe B dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A recevront l'ensemble des bénéfices nets restant, le cas échéant, suivant la décision de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe A détenues par ceux-ci.

Au cas où il n'existerait plus de Parts Sociales de Classe C, de Parts Sociales de Classe B et de Parts Sociales de Classe A dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires recevront l'ensemble des bénéfices nets restant, le cas échéant, suivant la décision de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par ceux-ci."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent trente et un mille Euros (EUR 331.000.-), pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à un montant de trois cent cinquante et-un mille Euros (EUR 351.000.-), par l'émission d'onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) Parts Sociales de Classe A, onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) Parts Sociales de Classe B, onze millions trente-trois mille trois cent trente-deux (11.033.332) Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à l'augmentation de capital de la Société décidée sous la résolution précédente et leur libération comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

- APEF 5 – IZAR CI L.P., un limited partnership constitué selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), représenté par Alpha Général Partner 5 L.P., agissant en sa qualité d'associé commandité, lui-même représenté par APEF Management Company 5 Ltd, agissant en qualité d'associé commandité, ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à un million sept cent trente-huit mille huit cent cinquante (1.738.850) Parts Sociales de Classe A, un million sept cent trente-huit mille huit cent cinquante (1.738.850) Parts Sociales de Classe B, un million sept cent trente-huit mille huit cent cinquante et un (1.738.851) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq millions cent soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq Euros et quarante-neuf centimes (EUR 5.164.385,49) par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions deux cent seize mille cinq cent cinquante et un Euros (EUR 5.216.551.-);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- APEF 5 – JABBAH CI L.P., un limited partnership constitué selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), représenté par Alpha Général Partner 5 L.P., agissant en sa qualité d'associé commandité, lui-même représenté par APEF Management Company 5 Ltd, agissant en qualité d'associé commandité, ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à un million cent un mille deux cent soixante-dix (1.101.270) Parts Sociales de Classe A, un million cent un mille deux cent soixante-dix (1.101.270) Parts Sociales de Classe B, un million cent un mille deux cent soixante-dix (1.101.270) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois millions deux cent soixante-dix mille sept cent soixante et onze Euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.270.771,90) par un apport en numéraire d'un montant de trois millions trois cent trois mille huit cent dix Euros (EUR 3.303.810.-);

- APEF 5 – KUMA CI L.P., un limited partnership constitué selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par Alpha Général Partner 5 L.P., agissant en sa qualité d'associé commandité, lui-même représenté par APEF Management Company 5 Ltd, agissant en qualité d'associé commandité, ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à un million quatorze mille trois cent vingt-huit (1.014.328) Parts Sociales de Classe A, un million quatorze mille trois cent vingt-huit (1.014.328) Parts Sociales de Classe B, un million quatorze mille trois cent vingt-neuf (1.014.329) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois millions douze mille cinq cent cinquante-cinq Euros et quinze centimes (EUR 3.012.555,15) par un apport en numéraire d'un montant de trois millions quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 3.042.985.-);

- APEF 5 – PIXYS US L.P., un limited partnership constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro 4096687 (State of Delaware), représenté par Alpha Général Partner 5 L.P., agissant en sa qualité d'associé commandité, lui-même représenté par APEF Management Company 5 Ltd, agissant en qualité d'associé commandité, ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à un million sept cent cinquante-huit mille cent soixante-neuf (1.758.169) Parts Sociales Classe A, un million sept cent cinquante-huit mille cent soixante-neuf (1.758.169) Parts Sociales de Classe B, un million sept cent cinquante-huit mille cent soixante-neuf (1.758.169) Parts Sociales Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq millions deux cent vingt et un mille sept cent soixante et un Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 5.221.761,93) par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions deux cent soixante-quatorze mille cinq cent sept Euros (EUR 5.274.507.-);

- APEF 5 – SYMA US L.P., un limited partnership constitué selon sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro 4092310 (State of Delaware), représenté par Alpha Général Partner 5 L.P., agissant en sa qualité d'associé commandité, lui-même représenté par APEF Management Company 5 Ltd, agissant en qualité d'associé commandité, ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à un million trois cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt (1.342.780) Parts Sociales de Classe A, un million trois cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt (1.342.780) Parts Sociales de Classe B, un million trois cent quarante-deux mille sept cent soixante-dix-neuf (1.342.779) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-huit-mille cinquante-cinq Euros et soixante-et-un centimes (EUR 3.988.055,61) par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions vingt-huit mille trois cent trente-neuf Euros (EUR 4.028.339.-);

- APEF 5 – PULSAR CI L.P., un limited partnership constitué selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission), représenté par Alpha Général Partner 5 L.P., agissant en sa qualité d'associé commandité, lui-même représenté par APEF Management Company 5 Ltd, agissant en qualité d'associé commandité, ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à trois cent sept mille sept cent dix-huit (307.718) Parts Sociales de Classe A, trois cent sept mille sept cent dix-huit (307.718) Parts Sociales de Classe B, trois cent sept mille sept cent dix-sept (307.717) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf cent vingt-trois mille cent cinquante-trois Euros (EUR 923.153) par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent vingt-trois mille cent cinquante-trois Euros (EUR 923.153.-);

- ZEBRA BIS S.C., une société civile de droit français, ayant son siège social au 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 503.206.377 RCS Versailles, ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à cinquante et un mille six cent quarante-cinq (51.645) de Parts Sociales de Classe A, cinquante et un mille six cent quarante-cinq (51.645) Parts Sociales de Classe B, cinquante et un mille six cent quarante-cinq (51.645) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante-cinq centimes (EUR 153.385,65) par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-cinq Euros (EUR 154.935.-);

- UBS Fiduciaria S.p.A., une société anonyme (società per azioni con socio unico) de droit italien, ayant son siège social à Via des Vecchio Politecnico 3 cap 20121, Milan, Italie, enregistrée sous le numéro 00919520288 (codice fiscale) auprès du Registre des Sociétés de Milan, ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2011, déclare par la présente souscrire à quarante mille neuf cent sept (40.907) Parts Sociales de Classe A, quarante mille neuf cent sept (40.907) Parts Sociales de Classe B, quarante mille neuf cent six (40.906) Parts Sociales de Classe C , de valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-douze Euros et quatre-vingt centimes (EUR 121.492,80) par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-deux mille sept cent vingt Euros (EUR 122.720.-);

- AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., un limited partnership constitué selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34377131, représenté par AlpInvest Partners 2009 B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité, lui-même représenté par son directeur général, AlpInvest Partners N.V., ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à deux millions sept cent trois mille cent soixante-sept (2.703.167) Parts Sociales de Classe A, deux millions sept cent trois mille cent soixante-sept (2.703.167) Parts Sociales de Classe B, deux millions sept cent trois mille cent soixante-six (2.703.166) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit millions vingt-huit mille quatre cent cinq Euros (EUR 8.028.405.-) par un apport en numéraire d'un montant de huit millions cent neuf mille cinq cent Euros (EUR 8.109.500.-);

- AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., un limited partnership constitué selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 50600249, représenté par AlpInvest Partners 2009 B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité, lui-même représenté par son directeur général, AlpInvest Partners N.V., ici représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, employé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011, déclare par la présente souscrire à neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent (974.500) Parts Sociales de Classe A, neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent (974.500) Parts Sociales de Classe B, neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent (974.500) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-cinq Euros (EUR 2.894.265.-) par un apport en numéraire d'un montant de deux millions neuf cent vingt-trois mille cinq cent Euros (EUR 2.923.500.-);

L'Assemblée décide d'allouer trois cent trente et un mille Euros (EUR 331.000.-) au capital social de la Société et d'allouer le surplus de l'apport en numéraire s'élevant à un montant de trente-deux millions sept cent soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 32.769.000.-) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total du paiement de trente-trois millions cent mille euros (EUR 33.100.000.-) est à la disposition immédiate de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds payés pour la Société.

L'Assemblée décide que, suite aux résolutions mentionnées ci-dessus, les Parts Sociales de la Société ont désormais la teneur suivante:

- APEF 5 – IZAR CI L.P., susmentionnée; détient trois cent quinze mille (315.000) Parts Sociales Ordinaires, un million sept cent trente-huit mille huit cent cinquante (1.738.850) Parts Sociales de Classe A, un million sept cent trente-huit mille huit cent cinquante (1.738.850) Parts Sociales de Classe B, un million sept cent trente-huit mille huit cent cinquante-et-un (1.738.851) Parts Sociales de Classe C;

- APEF 5 – JABBAH CI L.P., susmentionnée; détient deux cent mille (200.000) Parts Sociales Ordinaires, un million cent un mille deux cent soixante-dix (1.101.270) Parts Sociales de Classe A, un million cent un mille deux cent soixante-dix (1.101.270) Parts Sociales de Classe B, un million cent un mille deux cent soixante-dix (1.101.270) Parts Sociales de Classe C;

- APEF 5 – KUMA CI L.P., susmentionnée; détient cent quatre-vingt-quatre mille (184.000) Parts Sociales Ordinaires, un million quatorze mille trois cent vingt-huit (1.014.328) Parts Sociales de Classe A, un million quatorze mille trois cent vingt-huit (1.014.328) Parts Sociales de Classe B, un million quatorze mille trois cent vingt-huit (1.014.328) Parts Sociales de Classe C;

- APEF 5 – PIXYS US L.P., susmentionnée; détient trois cent dix-neuf mille (319.000) Parts Sociales Ordinaires, un million sept cent cinquante-huit mille cent soixante-neuf (1.758.169) Parts Sociales de Classe A, un million sept cent

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

cinquante-huit mille cent soixante-neuf (1.758.169) Parts Sociales de Classe B, un million sept cent cinquante-huit mille cent soixante-neuf (1.758.169) Parts Sociales de Classe C;

- APEF 5 – SYMA US L.P., susmentionnée; détient deux cent quarante-trois mille (243.000) Parts Sociales Ordinaires, un million trois cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt (1.342.780) Parts Sociales de Classe A, un million trois cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt (1.342.780) Parts Sociales de Classe B, un million trois cent quarante-deux mille sept cent soixante-dix-neuf (1.342.789) Parts Sociales de Classe C;

- APEF 5 – PULSAR CI L.P., susmentionnée; détient cinquante-six mille (56.000) Parts Sociales Ordinaires, trois cent sept mille sept cent dix-huit (307.718) Parts Sociales de Classe A, trois cent sept mille sept cent dix-huit (307.718) Parts Sociales de Classe B, trois cent sept mille sept cent dix-sept (307.717) Parts Sociales de Classe C;

- ZEBRA BIS S.C., susmentionnée, détient neuf mille (9.000) Parts Sociales Ordinaires, cinquante et un mille six cent quarante-cinq (51.645) Parts Sociales de Classe A, cinquante et un mille six cent quarante-cinq (51.645) Parts Sociales de Classe B, cinquante et un mille six cent quarante-cinq (51.645) Parts Sociales de Classe C;

- UBS Fiduciaria S.p.A., susmentionnée; détient sept mille (7.000) Parts Sociales Ordinaires, quarante mille neuf cent sept (40.907) Parts Sociales de Classe A, quarante mille neuf cent sept (40.907) Parts Sociales de Classe B, quarante mille neuf cent six (40.906) Parts Sociales de Classe C;

- AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., susmentionnée; détient quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000) Parts Sociales Ordinaires, deux millions sept cent trois mille cent soixante-sept (2.703.167) Parts Sociales de Classe A, deux millions sept cent trois mille cent soixante-sept (2.703.167) Parts Sociales de Classe B, deux million sept cent trois mille cent soixante-six (2.703.166) Parts Sociales de Classe C;

- AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., susmentionnée; détient cent soixante-dix-sept mille (177.000) Parts Sociales Ordinaires, neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent (974.500) Parts Sociales de Classe A, neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent (974.500) Parts Sociales de Classe B, neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent (974.500) Parts Sociales de Classe C;

Sixième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article des Statuts concernant le capital social, qui devra désormais être lu de la manière suivante:

"Le capital social de la société est fixé à trois cent cinquante et un mille Euros (EUR 351.000.-) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), qui forment avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C, l'ensemble des parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société, qui se déroulera du 1 er février au 31 janvier de l'année suivante, et de modifier l'article des Statuts concernant l'exercice social, qui devra désormais être lu de la manière suivante:

"L'exercice social de la Société commence le 1 er jour du mois de Février et se termine le dernier jour du mois de janvier de chaque année."

L'Assemblée prend connaissance, pour éviter tout doute, que l'année en cours de la Société a débuté le 1 er janvier 2011 et se terminera le 31 janvier 2012.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre dans leur intégralité les statuts de la Société en changeant l'objet et l'engagement de la Société, qui auront dés lors désormais la teneur suivante:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination Sociale. Il existe par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "FarVision S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante-et-un mille Euros (EUR 351.000.-) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-quatre (11.033.334) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), onze millions trente-trois mille trois cent trente-deux (11.033.332) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), et ensemble aves les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C, (les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les Parts Sociales que la Société pourrait racheter aux associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Général

Chaque Part Sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses Parts Sociales librement.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

6.2 Restrictions générales de Transfert

Aux fins des Statuts, y compris mais non limité à cet Article 6:

"Afillié" par rapport à une personne, désigne toute autre personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou sous Contrôle commun avec cette personne.

"Apef 5" désigne APEF Management Company 5 Ltd agissant en sa qualité de Général Partner de:

- Alpha Général Partner 5 L.P., en sa qualité de Général Partner des sociétés suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

* APEF 5 – IZAR CI L.P., un limited partnership constitué selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission),

* APEF 5 – JABBAH CI L.P., un limited partnership constitué selon sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission),

* APEF 5 – KUMA CI L.P., un limited partnership constitué selon sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission),

* APEF 5 – PIXYS US L.P., un limited partnership constitué selon sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro 4096687 (State of Delaware),

* APEF 5 – SYMA US L.P., un limited partnership constitué selon sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro 4092310 (State of Delaware), et

- APEF 5 – PULSAR CI L.P., un limited partnership constitué selon sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes, enregistré sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission)-"Contrôle" signifie l'influence dominante telle que définie dans l'Article 2 de la Loi du 25 août 2006. La même définition s'applique à toutes les formes et expressions dérivées de ce terme (y compris s'il est utilisé comme verbe).

"Entités AlpInvest" désigne AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., un "limited partnership" (commanditaire vennootschap) constitué selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, les Pays-Bas ("AlpInvest 2009"), AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., un "limited partnership" (commanditaire vennootschap) constitué selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, les Pays-Bas, chacun, agissant individuellement.

"Jour Ouvrable" désigne un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche, et au cours duquel les banques commerciales sont ouvertes pour les affaires des sociétés à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

"Transfert" (et toutes les formes et expressions dérivées, y compris les verbes) désigne toute transaction visant ou résultant en un transfert de Titres de la Société, à titre gratuit ou onéreux, volontairement, aux enchères publiques, pour cause de mort ou résultant une décision de justice ou d'une sentence arbitrale, incluant mais non limité aux contributions ou transferts d'une universalité ou de l'entreprise, fusion, scission, l'octroi d'un nantissement, l'octroi d'options d'achat ou de vente de Titres ou la conclusion d'un swap ou un autre accord, qui transfère totalement ou partiellement les avantages économiques ou la propriété des Titres.

"UBS" désigne UBS Fiduciaria S.p.a, "société par actions jointes" (società per azioni con social unico) constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social à Via del Vecchio Politecnico 3 cap 20121, Milan, Italie, enregistrée sous le numéro 00919520288 (codice fiscale) auprès du registre des sociétés de Milan.

"Zebra" désigne Zebra Bis S.C., une société d'investissement (société civile) constituée selon les lois françaises, ayant son siège social à 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, enregistrée au Registre du Commerce de Versailles sous le numéro 503.206.377 RCS Versailles.

Nonobstant les autres dispositions du présent article 6, le transfert de Parts Sociales, warrants, obligations (convertibles) ou autres titres ouvrant le droit de souscrire ou d'obtenir des Parts Sociales par conversion ou par tout autre moyen (les "Titres") n'est pas autorisé et n'aura pas effet vis-à-vis des associés et de la Société à moins que (i) l'acquéreur soit devenu une partie à tout pacte conclu à tout moment entre les associés moyennant la signature d'un acte d'adhésion et (ii) le transfert soit en conformité avec les restrictions de cet article 6.

Tout transfert de Titres est soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés de la Société représentant au moins 75% du capital social de la Société.

Le transfert de Titres doit se faire par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Dans le cas où un associé (ou plusieurs associés) exerce(nt) son (leurs) droit(s) en vertu des articles 6.5, 6.6, ou 6.7:

(i) le transfert de ses (leurs) Titres à un tiers (le "Candidat Acheteur") sera effectué aux mêmes conditions que celles offertes par le Candidat Acheteur à l'associé désirant céder ses Titres.

(ii) tous les associés cédants assumeront les mêmes obligations et passifs (dont celles liées aux déclarations et garanties), cependant leur responsabilité devra être proportionnée à la part du prix d'achat alloué à chacun d'entre eux et il n'y aura pas de solidarité entre les Associés cédants.

6.3 Transferts autorisés

Sous réserve des dispositions de l'article 6.2, les Transferts suivants sont permis et ne sont soumis à aucune des restrictions telle que prévues par le présent article 6:

(i) tout Transfert entre les associés de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) tout Transfert par un associé de la Société à un Affilié d'un tel associé et, subséquemment tout Transfert par un Affilié à l'associé cédant ou à tout autre Affilié d'un tel associé, à condition que le cédant s'engage irrévocablement à racheter immédiatement ces Titres et le cessionnaire s'engage irrévocablement à Transférer ces Titres au cédant si, à tout moment, le cessionnaire n'est plus un Affilié de l'associé initial cédant.

6.4 Lock-up

Les Entités Alpinvest s'engagent à ne Transférer aucun de leurs Titres avant le 25 Mai 2016, exception faite des Transferts respectant les articles 6.3 (Transferts Autorisés), 6.6 (Tag Along) (seulement si le Cédant est Apef 5) ou 6.7 (Drag Along).

6.5 Droit de premier refus

Sous réserve des dispositions de l'article 6.4, si suite à une offre de bonne foi faite par un Candidat Acheteur à tout associé autre qu'Apef 5 (le "Cédant"), le Cédant désire céder tout ou partie de ses Titres au Candidat Acheteur, il devra notifier, au moins trente (30) Jours Ouvrables avant tout accord liant le Cédant et le Candidat Acheteur, aux autres associés (les "Autres Associés") et au Conseil de Gérance, toutes les dispositions pertinentes de l'offre du Candidat Acheteur (la "Notification"), dont:

- le nom et l'adresse ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination et le siège social du Candidat Acheteur;

- le nombre et le type (Classe), le cas échéant, des Titres qu'il désire Transférer (les "Titres Offerts");

- le prix "de bonne foi" que le Candidat Acheteur est prêt à payer pour les Titres Offerts;

- les autres dispositions auxquelles les Titres Offerts seraient Transférés; et

- l'engagement inconditionnel du Candidat Acheteur à être lié par tout pacte conclu à tout moment entre les associés et sa reconnaissance du droit de premier refus et du droit de co-cession en faveur d'Apef 5 prévus par cet article 6.5 et du droit de co-cession prévu par l'article 6.6 et donc son engagement inconditionnel à acheter tout Titre que les Autres associés pourraient vendre par l'exercice de leur droit de co-cession prévu dans ce Pacte. Apef 5 disposera (i) d'un droit de premier refus pour acheter tous, mais uniquement tous, les Titres Offerts ou (ii) d'un droit de vendre une proportion équivalente de ses Titres au Candidat Acheteur (le "Droit de Co-Cession Apef 5").

Apef 5 aura le droit d'exercer son droit de premier refus ou son Droit de Co-Cession Apef 5 moyennant notification au Conseil de Gérance et au Cédant dans les 30 (trente) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification (la "Notification Apef 5"). Le Conseil de Gérance informera les Autres Associés (autres qu'Apef 5) si le droit de premier refus d' Apef 5 ou le Droit de Co-Cession Apef 5 a été exercé dans le délai (la "Notification aux Autres Associés").

Au cas où:

(i) Apef 5 exerce son droit de premier refus en accord avec cet article 6.5, les Autres Associés (autres qu'Apef 5) n'auront pas le droit d'exercer leurs droits de co-cession, prévus dans l'article 6.6;

(ii) Apef 5 n'exerce pas son droit de premier refus dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification, les Autres Associés (autres qu' Apef 5) auront le droit d'exercer leurs droits de co-cession en conformité avec l'article 6.6 suivant, au pro rata avec Apef 5, à condition que le Droit de Co-Cession Apef 5 ait été exercé dans le délai.

Si Apef 5 n'a pas envoyé sa Notification Apef 5 dans la période de trente (30) Jours Ouvrables prévue dans l'article 4.4.3, il sera réputé n'avoir exercé ni son droit de premier refus ni son Droit de Co-Cession Apef 5 et le Cédant, sous réserve des droits de co-cession des Autres Associés prévus dans l'article 6.6 suivant, aura le droit de céder tous les Titres Offerts au Candidat Acheteur dans les vingt (20) Jours Ouvrables après l'expiration de la période de vingt (20) Jours Ouvrables en conformité avec les dispositions de la Notification.

6.6 Droit de co-cession

Les termes définis utilisés dans cet article 6.6 auront la même signification mutatis mutandis, que dans l'article 6.5.

Sous réserve du Droit de Co-Cession Apef 5 prévu par l'article 6.5, si suite à une offre d'un Candidat Acheteur à tout associé, le Cédant (dans cet article 6.6, "Cédant" comprend également Apef 5) désire céder tout ou partie de ses Titres à ce Candidat Acheteur, les Autres Associés auront aussi le droit de vendre une proportion équivalente de leurs Titres au Candidat Acheteur aux même conditions et au même moment.

Le Cédant doit notifier aux Autres Associés et au Conseil de Gérance toutes les informations prévues à l'article 6.5 conformément à l'article 6.5.

Sous réserve des dispositions de l'article 6.5 concernant le Droit de Co-Cession Apef 5, les Autres Associés auront le droit d'exercer leurs droit de co-cession en en informant le Conseil de Gérance et le Cédant dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la réception de (a) la Notification des Autres Associés conformément à l'article 6.5 paragraphe 3 (ii) ou (b) la Notification dans le cas où le Cédant est Apef 5. Les Autres Associés qui n'ont pas notifié dans les vingt (20) Jours Ouvrables seront réputés n'avoir pas exercé leur droit de co-cession.

6.7 Droit de concession

Les termes définis utilisés dans cet article 6.7 auront la même signification mutatis mutandis, que dans l'article 6.5.

Au cas où:

(i) un Candidat-Acheteur se propose d'acheter des Titres, représentant 80% ou plus du capital social de la Société alors en circulation ainsi que 80% ou plus des droits de vote; et

(ii) Apef 5 souhaite accepter cette offre;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Apef 5 peut également obliger ZEBRA et/ou les Entités Alpinvest et/ou UBS à Transférer tous les Titres détenus par eux au Candidat-Acheteur au même prix et aux mêmes conditions que l'offre faite à Apef 5.

Au cas où

(i) un Candidat-Acheteur se propose d'acheter des Titres, représentant moins de 80% du capital social de la Société alors en circulation ainsi que moins de 80% des droits de vote; et

(ii) Apef 5 souhaite accepter cette offre;

Apef 5 peut également obliger ZEBRA et/ou les Entités Alpinvest et/ou UBS à Transférer une part proportionnelle des Titres détenus par eux au Candidat-Acheteur au même prix et aux mêmes conditions que l'offre faite à Apef 5.

La notification de l'offre par Apef 5 à ZEBRA, les Entités Alpinvest et UBS s'effectuera conformément à l'article 6.5, et précisera l'intention d'Apef 5 d'exercer son droit de co-cession selon les articles 6.7 paragraphe 1 ou 6.7 paragraphe 2.

Le droit de co-cession déterminé à cet article ne s'appliquera pas en cas d'un premier appel public à l'épargne, avec l'objectif de permettre la distribution de nouvelles Parts Sociales ou des Parts Sociales existantes de la Société et d'obtenir l'inscription des Parts Sociales de la Société sur un marché réglementé.»

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

En cas d'augmentation du capital social, sauf lorsque les capitaux supplémentaires doivent être fournis par Apef 5 et/ou les entités AlpInvest à l'égard d'un manquement à l'engagement et/ou d'un défaut en vertu d'une convention de prêt qui peut être conclu à tout moment par un membre du groupe de sociétés de la Société, les nouvelles parts sociales à souscrire par apport en numéraire et en nature seront proposées en priorité aux associés existants, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent dans la Société. Le Conseil de Gérance détermine le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé.

Sous réserve de toujours se conformer à la loi applicable, le capital social de la Société peut à tout moment être réduit par le rachat et l'annulation de toute une classe de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales en cause dans cette classe, à condition que l'ordre de rachat tel qu'indiqué ci-dessous soit respecté. Sauf dispositions contraires des présents Statuts ou par une convention écrite entre les associés, le prix de rachat des Parts Sociales est déterminé comme convenu entre la Société et l'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Les rachats mentionnés ci-dessus seront fait dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune Part Sociale de classe A ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe B en circulation;

(ii) aucune Part Sociale de classe B ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe C en circulation:

Les dispositions qui précèdent ne doivent pas porter préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par au moins cinq gérants, mais pas plus de six gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)") qui vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), composé en tout temps comme suit:

- quatre ou, dans le cas d'un Conseil de Gérance composé de six membres, cinq membres seront élus parmi les candidats proposés par Apef 5 (les "Gérants de Catégorie A");

- un membre sera élu parmi les candidats proposés par les Entités Alpinvest (les "Gérants de Catégorie B");

Le Conseil de Gérance sera en tout temps composé d'une majorité de Gérants résidant à Luxembourg qui seront élus parmi les candidats proposés par Apef 5.

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi les Gérants de Classe A un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants de Catégorie A ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième mardi de Juin de chaque année, à 11.00 p.m.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de Parts Sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre (incluant les Entités Alpinvest) et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, B et C seront en droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de la valeur nominale des parts sociales. Après le paiement de ces dividendes préférentiels, tous les revenus restant disponibles pour la distribution dans la Société, le cas échéant, seront payés aux porteurs de Parts Sociales de Classe C.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Classe C dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe B recevront tous les profits nets restant distribués, le cas échéant, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Classe A suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe B dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe A recevront tous les profits nets distribués, le cas échéant, suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Classe C, de Parts Sociales de Classe B et de Parts Sociales de Classe A dans la Société, les porteurs de Parts Sociales Ordinaires recevront tous les profits nets distribués, le cas échéant, suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'accepter la démission de Mr Arnaud Million en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et de lui accorder une décharge (quitus) pour l'accomplissement de ses devoirs depuis la date de sa nomination jusque la date de sa démission.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer les mandats existant de VALON SA, KOFFOUR SA, et LANNAGE SA, en tant que Gérants de Classe A et de nommer (i) Monsieur Nicolas Macquin, né le 25 avril 1976, résidant au 9, rue de l'observatoire, F-75006 Paris, France, en tant que Gérant de Classe A de la Société et (ii) Monsieur Robertus Nicolaas de Jong, né le 2 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au Nauerna 39, 1566 PD ASSENDELF, Pays-Bas en tant que Gérant de Classe B de la Société, pour une période indéterminée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, en foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. INTINI, V. WOZNIAK, N. DUMONT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7249. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011083719/1498.

(110094342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Frabel Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 30.843.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011094495/13.

(110107135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Fruit Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.474.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2011

1. La démission de Madame Antonella GRAZIANO de sa fonction d'Administrateur est actée avec effet au 30 juin 2011.

2. Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur. Elle terminera le mandat de Madame Antonella GRAZIANO, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2011.
Certifié sincère et conforme
FRUIT INVEST S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011094497/19.

(110106473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

FSPP3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.621.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094498/11.

(110106833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gamma III S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.988.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gamma III S.C.A., Sicar
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011094500/12.

(110107192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2011

Sont nommés nouveaux administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Alexander GOLDSMITH, administrateur de société, demeurant à Hill House, Grosmont, Monmouthshire, GB - NP7 8LD, Pays de Galles;

- Monsieur Bryan DIX, administrateur de société, demeurant professionnellement à La Tanière Le Preel, Castel GY5 7DN, Guersney

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094501/16.

(110107455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.550,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.985.

—

Le bilan de la société au 30 Juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg.

Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2011094504/12.

(110107270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

GreenStars BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.922.

—

L'assemblée générale ordinaire en date du 28/04/2011 a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS pour un an, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2012 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011094505/12.

(110106698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gain Capital Participations II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.312.

—

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011094506/11.

(110106929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Garbagna Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.579.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARBAGNA INVEST

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094508/11.

(110106674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gedrosia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.480.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDROSIA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094511/11.

(110106964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gistral SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.483.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GISTRAL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011094514/11.

(110106881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gerbera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.681.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 17 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel DE GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Florian REICH-ROHRWIG, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug.

A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2011094512/22.

(110107312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Dofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.898.

—

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«TERES», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce de Luxembourg section B sous le numéro 141013,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, demeurant professionnellement à Belvaux,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 juin 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «DOFIN S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée, statuant comme en matière de modifications statutaires.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de TRENTE ET UN MILLIONS D'EUROS (EUR 31.000.000,-) qui sera représenté par TROIS CENT DIX MILLE (310.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 juin 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; et en son absence, le conseil d'administration pourra désigner un autre président pro tempore à la majorité des voix des administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunira au Luxembourg, sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil et s'ils établissent avoir été dûment convoqués et avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

En cas d'urgence, un administrateur pourra participer à la réunion du conseil par conférence téléphonique ou vidéo, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à la personne qui participe à la réunion, d'être à même d'entendre et de communiquer avec les autres. La participation à la réunion du conseil d'administration par ces moyens de communication sera considérée comme y participant en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 11. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les dispositions légales relatives aux règles de quorum et de délais s'appliqueront à la convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Un actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée par une autre personne désignée par ses soins, par écrit, par téléfax, télégramme ou télex.

Sauf en cas de dispositions contraires prévues par la Loi, les résolutions des assemblées des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des membres présents et représentés, qui auront voté.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils établissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière pourra être tenue sans convocation ni publication préalable.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 16. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites par «TERES», prénommée.

Les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

1.- Madame Nathalie Gautier, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2.- Monsieur Michelle Delfosse, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

3.- Monsieur Laurent Heiligier, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B113620.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8801. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011094414/214.

(110106922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Goldenhill Five S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.215.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094515/9.

(110106946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Goldenhill Five S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.215.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 juin 2011 a pris à l'unanimité la résolution de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Gianluigi Ferrario, citoyen italien, né à Milan le 21 août 1937 et domicilié à 20052 Monza (Italie), Via Lissoni Andrea 5;

- Monsieur Franco Porzio, citoyen suisse, né à Milan le 16 septembre 1952 et domicilié à 6926 Montagnola (Suisse), Via Matorell 31a.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011094516/16.

(110107563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Growth Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.702.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROWTH CAPITAL INVEST S.A.
Signatures
Director Category B / Director Category A

Référence de publication: 2011094518/12.

(110106669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hansteen Bad Schönborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.349.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6 ème étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Bad Schönborn S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094520/16.

(110106570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hansteen Billbrook S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.295.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6 ème étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Billbrook S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094521/15.

(110106591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hansteen Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.486.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6 ème étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Borsigstrasse S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094522/16.

(110106610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hansteen Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.505.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6 ème étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Braunschweig S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094523/16.

(110106613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hansteen Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.931.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6 ème étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Bremen S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094524/15.

(110106621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hansteen Cologne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.200.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6 ème étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Cologne S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011094525/16.

(110107304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.413.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011094526/11.

(110106634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.416.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 Septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011094528/18.

(110106970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hadhan Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 23.814.

—

Extrait du 6 juillet 2011

Il est porté à la connaissance des tiers que le nom du quatrième membre du Conseil d'Administration est Deema Al Sulaiman (épouse Al Kabbani), née le 19 avril 1959 en Arabie Saoudite, domiciliée à Medina Road, Al Sulaiman Building, Jeddah, Arabie Saoudite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hadhan Holding S.A., SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011094529/14.

(110107047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hakogel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.959.

—

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011094530/12.

(110107169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hakogel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.959.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Paul Haspeslagh, administrateur de sociétés, demeurant 142, Zwevezeelstraat à B-8851 Aardooie-Koolskamp, de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011094531/18.

(110107170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Guardian Automotive-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 39.475.

—

In the year two thousand and eleven,

On the thirtieth day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GUARDIAN AUTOMOTIVE-E S.A.", a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 February 1992, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 308 of 17 July 1992, modified several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 16 January 1997, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 235 of 14 May 1997, Registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 39,475.

The meeting was opened with Mrs Laurence TRAN, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Miss Siyuan Isabelle HAO, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Abolition of the par value of the one hundred forty-nine (149) Ordinary Shares and one hundred ten thousand five hundred ninety (110,590) Preference Shares.

2. Conversion of the share capital currency from Luxembourg franc to euro.

3. Increase of the share capital by twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.00) in order to raise it from its current amount of twenty-seven million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight euro and fifty-two cents (EUR 27,418,238.52) to forty-nine million nine hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight euro and fifty-two cents (EUR 49,918,238.52) by the creation and issue of eight hundred thirty-three thousand three hundred twenty-one (833,321) new Ordinary Shares without a nominal par value, vested with the same rights and privileges as the existing Ordinary Shares, by contribution in cash.

Subscription and liberation.

4. Subsequent amendment of article five of the Articles of Incorporation, as follows:

"The subscribed capital is set at forty-nine million nine hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight euro and fifty-two cents (EUR 49,918,238.52), allocated as follows:

- one hundred ten thousand five hundred ninety (110,590) Preference Shares, without a nominal par value, representing twenty-seven million four hundred fourteen thousand five hundred forty-four euro and ninety cents (EUR 27,414,544.90), which have all been entirely paid in,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- eight hundred thirty-three thousand four hundred seventy (833,470) Ordinary Shares, without a nominal par value, representing twenty-two million five hundred three thousand six hundred ninety-three euro and sixty-one cents (EUR 22,503,693.61) which have all been entirely paid in.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 21 hereof."

5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to abolish the nominal par value of the one hundred forty-nine (149) Ordinary Shares and the one hundred ten thousand five hundred ninety (110,590) Preference Shares.

Second resolution:

The general meeting notes the conversion of the share capital of one billion one hundred six million forty-nine thousand Luxembourg francs (LUF 1,106,049,000.00) into twenty-seven million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight euro and fifty-two cents (EUR 27,418,238.52) with effect on the first day of January 2002.

Third resolution:

The general meeting decides to increase the share capital by twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.00) in order to raise it from its current amount of twenty-seven million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight euro and fifty-two cents (EUR 27,418,238.52) to forty-nine million nine hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight euro and fifty-two cents (EUR 49,918,238.52) by the creation and issue of eight hundred thirty-three thousand three hundred twenty-one (833,321) new Ordinary Shares without a nominal par value, vested with the same rights and privileges as the existing Ordinary Shares, by contribution in cash.

The general meeting decides to admit to the subscription of the eight hundred thirty-three thousand three hundred twenty-one (833,321) new Ordinary Shares hereabove created, the majority shareholder, namely "Guardian Europe S.à r.l.", having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

represented here by Mrs Malgorzata McELFRESH, previously named, by virtue of a proxy under private seal given on the 30 th day of June, which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party declares to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The increase of capital has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

The minority shareholder has waived its right of preferential subscription.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend article five of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at forty-nine million nine hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight euro and fifty-two cents (EUR 49,918,238.52), allocated as follows:

- one hundred ten thousand five hundred ninety (110,590) Preference Shares, without a nominal par value, representing twenty-seven million four hundred fourteen thousand five hundred forty-four euro and ninety cents (EUR 27,414,544.90), which have all been entirely paid in,

- eight hundred thirty-three thousand four hundred seventy (833,470) Ordinary Shares, without a nominal par value, representing twenty-two million five hundred three thousand six hundred ninety-three euro and sixty-one cents (EUR 22,503,693.61) which have all been entirely paid in.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 21 hereof."

Expenses:

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at eight thousand euro (EUR 8,000.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le trente juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GUARDIAN AUTOMOTIVE-E S.A.", avec siège social à L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 308 du 17 juillet 1992, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 235 du 14 mai 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 39.475.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des cent quarante-neuf (149) actions ordinaires et des cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix (110.590) actions préférentielles.

2. Conversion de la devise du capital social du franc luxembourgeois en euro.

3. Augmentation du capital social à concurrence de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,00) pour porter le capital social de son montant actuel de vingt-sept millions quatre cent dix-huit mille deux cent trente-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 27.418.238,52) à quarante-neuf millions neuf cent dix-huit mille deux cent trente-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 49.918.238,52) par la création et l'émission de huit cent trente-trois mille trois cent vingt-et-une (833.321) nouvelles Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et privilèges que les Actions Ordinaires existantes, par apport en espèces.

Souscription et libération.

4. Modification de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé quarante-neuf millions neuf cent dix-huit mille deux cent trente-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 49.918.238,52), réparti de la manière suivante:

- cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix (110.590) Actions de Préférence sans désignation de valeur nominale représentant vingt-sept millions quatre cent quatorze mille cinq cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 27.414.544,90) intégralement libérées et,

- huit cent trente-trois mille quatre cent soixante-dix (833.470) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale représentant vingt-deux millions cinq cent trois mille six cent quatre-vingt-treize euros et soixante-et-un cents (EUR 22.503.693,61), intégralement libérées.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 21 ci-après.»

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide supprimer la valeur nominale des cent quarante-neuf (149) Actions Ordinaires et des cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix (110.590) Actions de Préférence.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1 er janvier 2002, le capital social, jusque-là de un milliard cent six millions quarante-neuf mille francs luxembourgeois (LUF 1.106.049.000,00), est actuellement de vingt-sept millions quatre-cent-dix-huit mille deux cent trente-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 27.418.238,52).

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,00) pour le porter de son montant de vingt-sept millions quatre cent dix-huit mille deux cent trente-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 27.418.238,52) à quarante-neuf millions neuf cent dix-huit mille deux cent trente-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 49.918.238,52) par la création et l'émission de huit cent trente-trois mille trois cent vingt-et-une (833.321) nouvelles Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et privilèges que les Actions Ordinaires existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des huit cent trente-trois mille trois cent vingt-et-une (833.321) nouvelles Actions Ordinaires, ainsi créées, l'actionnaire majoritaire, à savoir «Guardian Europe S.à r .l.», ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 JUIN 2011, laquelle procuration, signée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante déclare souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

L'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Quatrième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à quarante-neuf millions neuf cent dix-huit mille deux cent trente-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 49.918.238,52), réparti de la manière suivante:

- cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix (110.590) Actions de Préférence sans désignation de valeur nominale représentant vingt-sept millions quatre cent quatorze mille cinq cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 27.414.544,90) intégralement libérées et,

- huit cent trente-trois mille quatre cent soixante-dix (833.470) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale représentant vingt-deux millions cinq cent trois mille six cent quatre-vingt-treize euros et soixante-et-un cents (EUR 22.503.693,61), intégralement libérées.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 21 ci-après.»

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Tran, S. I. Hao, M. McElfresh, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 er juillet 2011. Relation: LAC / 2011 / 30037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094519/212.

(110106464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Halette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.915.

—

Le bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011094532/12.

(110107057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.465.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094536/9.

(110106896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Heerema Group Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.438.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094537/9.

(110107026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Heerema Transport Finance (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.520.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094538/9.

(110106894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Itrosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 56.222.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1 er juin 2011:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011094103/17.

(110105729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Multiflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.405.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un jugement n° 830/11 rendu en date du 9 juin 2011 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, que le tribunal a déclaré closes les opérations de liquidation de la société anonyme MULTIPLEX S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 04 avril 2003. Les frais y relatifs ont été mis à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Me Gerard Neiens

Liquidateur

Référence de publication: 2011094156/18.

(110106457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Nouricia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.131.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés Tenue au siège administratif de la Société à Luxembourg

L'assemblée est ouverte à 9h00, le 21 juin 2011 sous la présidence de Mr CONVERT Ludovic, Administrateur.

L'assemblée prend à l'unanimité, selon la majorité qualifiée de cette assemblée Générale la résolution suivante;

1- Conformément à l'article 11 des statuts, Monsieur Ludovic CONVERT, gérant de sociétés, né le 29 mars 1979 à Bourg-en-Bresse (F), demeurant 16, rue Victor Hugo, F-54260 Longuyon, administrateur, est nommé administrateur délégué; son mandat prendra fin le 31/05/2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et perssonne ne demande parole, Monsieur, le Président lève la séance à 9h30

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Signatures

Le secrétaire / Le président

Référence de publication: 2011094159/18.

(110105718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck